

## TOUS CONCERNÉS - Pas assez d'AESH dans nos écoles

---

Depuis 2005\*, tout enfant ou adolescent en situation de handicap a le droit d'être scolarisé dans l'établissement scolaire le plus proche de son domicile. Pour les aider dans leur scolarité, la MDPH\*\* peut notifier que l'enfant a besoin d'un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH).

Le bilan de la présence d'élèves en situation de handicap dans nos écoles est positif : ces enfants ont pu développer leurs apprentissages grâce à l'inclusion, mais en plus, cela a uni la classe, a développé la solidarité, l'empathie et l'altruisme chez les enfants.

Aucune baisse du niveau général de la classe n'a été observée.

Mais ce bilan positif est en grande partie lié à la présence des AESH ! Sans les AESH, les enfants en situation de handicap peuvent se mettre en danger ou dans des situations où l'enseignant doit se libérer de la classe pour gérer la situation : un AESH est nécessaire pour ces situations critiques.

En France, il y a 430 000 enfants en situation de handicap scolarisés en école ordinaire pour seulement 132 200 AESH. Dans les écoles Anatole France, **17 enfants ont besoin d'un AESH**. Parmi eux, 6 devront « partager » leur AESH (mutualisation imposée). **Il manque à ce jour 3 AESH sur le groupe scolaire !!! Il en manquerait 9 de plus en décembre, au grès des notifications MDPH**. Certains enfants ne seront scolarisés que les jours où ils peuvent avoir une AESH, parfois seulement une ½ journée/semaine.

### POURQUOI N'Y A-T-IL PAS ASSEZ D'AESH ?

- Il n'y a pas assez de postes par rapport au nombre d'enfants handicapés. C'est l'Inspecteur d'Éducation Nationale qui distribue le nombre de postes qu'il a obtenu du ministère dans sa circonscription. Il est au courant des besoins, mais n'y répond pas.
- Il n'y a pas beaucoup de candidats : ces postes sont des temps partiels (24h/semaine max), les vacances scolaires ne sont pas rémunérées (on plafonne à 800 €/mois), il n'y a pas ou peu de formation aux handicaps (comment s'occuper d'un enfant dyscalculique? d'un autiste? ...), les mutualisations entre plusieurs enfants aux handicaps divers sont forcées... C'est un emploi d'une grande précarité.

### QUE FAIRE ?

Nous, parents élus, demandons aux familles du groupe scolaire Anatole France dont l'enfant a le droit à un AESH, ou qui ont eu une expérience de ce type, de nous contacter (s'ils le souhaitent). Ainsi nous pourrions unir nos efforts et vous aider à porter vos demandes auprès de l'Éducation Nationale.

Vous pouvez nous contacter via les adresses mails suivantes :

- maternelle : [parents\\_anatole\\_maternelle@yahoo.com](mailto:parents_anatole_maternelle@yahoo.com)
- élémentaire : [pe.elem.af@gmail.com](mailto:pe.elem.af@gmail.com)

Les représentants des parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire Anatole France

\*loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005

\*\* Maison Départementale des Personnes Handicapées